



Le Petit Echo de Beines

N° 33 -2017



Infos Pratiques

Les élus à votre écoute

Le Maire et les conseillers de la commune, se tiennent à votre disposition, si vous désirez les rencontrer, leur exposer un problème ou leur faire part d'une suggestion, prenez rendez-vous auprès de notre secrétaire, Madame Hélène Borges.

Ouverture le lundi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
Mardi de 14h à 19h
Tél : 03.86.42.40.08
mairie-beines@wanadoo.fr
www.beines.fr

Madame Agnès Dauvissat,
1^{er} adjoint aux finances, Sécurité-sécurité routière.

Monsieur Isaac Mansanti,
2^{ème} Adjoint aux bâtiments-urbanisme voirie-eau-assainissement-érosion.

Madame Isabelle Gagnepain,
3^{ème} Adjoint à la modification et révision du POS ; garderie-cantine-école ; personnel communal.

Monsieur Gérard Rompais,
4^{ème} Adjoint à la gestion de la salle des fêtes ; environnement fleurissement-sport ; personnel communal.

Conseillers municipaux :

Monsieur Sébastien Chamon
Monsieur Luc Darlot
Monsieur Christophe Futaully
Monsieur Jean-Pierre Gilles
Monsieur Charles Hugo
Madame Béatrice Jousot
Monsieur Guillaume Michaut
Madame Clotilde Mura
Monsieur Anthony Naulin
Monsieur Franck Villain

Accueil de loisirs périscolaire

Foyer, place de la Mairie
03.86.42.41.87

2017, année électorale

Les élections présidentielles auront lieu, dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Si vous devez vous absenter, pensez à faire une procuration.

Réforme de la sortie de territoire des mineurs :

La loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

Merci de vous présenter au secrétariat de mairie afin d'établir une sortie de territoire.

La gendarmerie

Tél : 03.86.18.90.70
ou 17



Les demandes de carte d'identité sont à retirer sur internet (service-public.fr) ou en mairie de Chablis.

Le secrétariat ne traite plus les demandes mais la secrétaire peut vous aider dans votre démarche.

Nos commerces :

Le Boucher

Le boucher de Chitry est sur la place de la Mairie tous les mardis et jeudi à 13 h 00

Salon de coiffure

Le salon El'Coiff est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00
Le samedi de 9h00 à 18h00
Le dimanche de 10h00 à 12h00
11 chemin de casse Bouteille
Tél : 03.86.18.87.06

Le restaurant

Le relai de Chablis :
26 route Nationale
Tél : 03.86.42.10.11

L'épicerie

Lundi 8h30-12h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 8h30-12h30 et 15h30-19h30
Dimanche 8h30-12h30

Liste des assistantes maternelles :

M^{me} Corinne Lepeytre
03.45.02.74.96
M^{me} Véronique Pinon
03.86.42.84.28
M^{me} Emmanuelle Weidmann
03.45.75.92.56
M^{me} Fabienne Mura
03.86.42.46.62

La Poste de Chablis

17 bld Tacussel
Les horaires :
Lundi de 13h00 à 16h00
Mardi à vendredi de 9h00 à 16h00
Samedi de 9h00 à 12h00

Le Mot du Maire



Beinois, Beinoises,

2016 ne nous laissera pas que de bons souvenirs tant elle fut riche en excès de toute nature, mais nous nous en souviendrons.

L'organisation intercommunale va encore évoluer au 1^{er} janvier 2017. Le regroupement avec la Communauté de Communes de la Vallée du Serein (C.C.V.S) regroupant les communes du Canton de Ligny le Chatel ne date que du 1^{er} janvier 2014.

La population de la Communauté de Communes du Pays Chablisien regroupe environ 10 500 habitants. La loi oblige maintenant une population minimum de 15 000 habitants pour les structures intercommunales. Nous avons choisi de nous réunir avec la Communauté de Communes « Entre Cure et Yonne » dont le siège est à Vermenton. La continuité territoriale étant assurée par les communes de Nitry et Sacy, ce seront donc 37 communes qui devront gérer au mieux leur avenir au travers des compétences suivantes : assainissement, gestion des déchets, périscolaire, voirie etc.....

Après la rénovation des logements de fonction des classes primaires, nous avons accueilli deux nouvelles familles qui ont emménagé pour le 1^{er} juillet 2016 ; Bienvenue à Beines.

Depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, c'est Laure Duplessis qui remplace Christine Martin pour la classe maternelle de petite section ; moyenne section et grande section. Gladys Durant, ATSEM, de cette même classe vient de donner naissance à un garçon qui se prénomme Léo ; Julie Segui a été recrutée pour assurer son remplacement pendant son congé de maternité.

Des travaux ont été nécessaires pour répondre aux objectifs de sécurité, préconisés par l'Etat et l'Education Nationale afin de protéger nos enfants des risques d'attaques terroristes. C'est pour cela que les vitres des classes ont été recouvertes d'un film occultant.

L'étude des travaux de voirie prévus sur la RD 965 est terminée. Le choix des entreprises va avoir lieu au 1^{er} trimestre 2017, pour des travaux à réaliser dans l'année.

Le diagnostic d'assainissement a été réalisé depuis juillet 2015. Nous attendons le résultat de l'étude pour connaître l'inventaire des travaux à mener dans certaines propriétés, sur les réseaux et les bassins de lagunage.

La modification du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme entre dans sa phase terminale. Les objectifs et les modifications des zones cultivables et boisées ont été présentés à la population en réunion publique le 4 novembre 2016.

Après la consultation des organismes officiels en janvier et février, le PLU entrera dans la phase enquête publique pendant trois mois avant que soit validé, par le Conseil municipal, le document final. Le commissaire enquêteur enregistrera les dernières réclamations des habitants.

En ce qui concerne le chantier de l'église, la consolidation des murs et la rénovation totale de la toiture sont pratiquement terminées. Restera la toiture du chœur à rénover, ce sera la 3^{ème} tranche qui est urgente au vu du glissement des tuiles.

La Fondation du Patrimoine de Bourgogne nous apporte son concours pour la gestion des dons. A ce jour ce sont 23 personnes et 4 entreprises qui apportent leurs aides financières. Les sommes reçues seront bonifiées par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 30% et l'ensemble de ces fonds diminueront la participation du budget communal.

La souscription est toujours ouverte et nous pouvons tous apporter notre participation financière et ce don donne droit à une déduction fiscale de 66% de la somme versée. Les documents sont disponibles en mairie pour vous expliquer la démarche.

L'association Beines sauvegarde son patrimoine et les membres du conseil municipal remercient les donateurs qui ont effectué leur don et ceux qui vont témoigner leur solidarité envers notre église, monument qui identifie notre village dont nous sommes tous très fiers, chrétiens croyants ou pas.

Je souhaite à tous et à toutes un bon usage de ce document et je vous renouvelle mes vœux sincères pour 2017.

Votre Maire
Jean Michaut

Délibérations 2016

Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications sur la route nationale.
Convention signée avec la société Orange. Les travaux s'élèvent à 835.55 € net.

Redevance annuelle du service assainissement

Maintien de la redevance d'assainissement à 1.40 €/m³ pour l'année 2016.

Don de l'Amicale St Vincent locale de Beines

Monsieur le Maire fait part que l'amicale St Vincent locale de Beines a fait don de 400 € pour la restauration de l'église.

Tarifs des cartes monétiques

25 m³ à 80 € la carte

50 m³ à 155 € la carte

Attribution du logement communal

Le conseil municipal décide que le bail sera consenti pour une période de six années à compter du 1^{er} juin 2016 à la Société Générale.

Le montant mensuel du loyer s'élève à 515.00 € (cinq cent quinze euros) + 1 mois de dépôt de garantie

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été de 2024.

Dévolution pour l'appel d'offres pour la voirie communale

L'entreprise Boujeat a été retenue pour un montant de 37 521.48 € TTC.

Travaux de voirie goudronnage des rues de Beines

Accepte le devis de la société Eurovia pour un montant de 24 645.08 € TTC.

Demande d'installation d'une borne de recharge et de subvention

Transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques pendant 2 années à compter de la pose de la borne, gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.

Programme des travaux d'électrification 2017

Le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne demande le programme des travaux d'électrification à prévoir sur la commune.

- réaliser l'étude d'enfouissement du réseau de la grande rue du carrefour de la rue du ruisseau au carrefour de la rue de la porte d'Auxerre
- réaliser l'étude d'extension du réseau pour la rue des Côtats

Achat d'une voiture électrique

- l'achat d'un véhicule d'un montant de 12 736.60 € TTC à la sté DIAC
- pose d'un coffret bois pour un montant de 671.75 € TTC.
- 90.76 € TTC mensuel pour la location de la batterie électrique.

Travaux RD 965

Aménagement de la RD965 pour la somme de 302 705.16 € TTC pour la partie gauche de la route en venant d'Auxerre.

Droit d'option pour intégrer le contenu modernisé des PLU

Monsieur le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'opter pour la version nouvelle du code de l'urbanisme, en vigueur au premier janvier 2016 dans le cadre de la révision de son POS prescrite par délibération du conseil municipal en date du 11 août 2014.

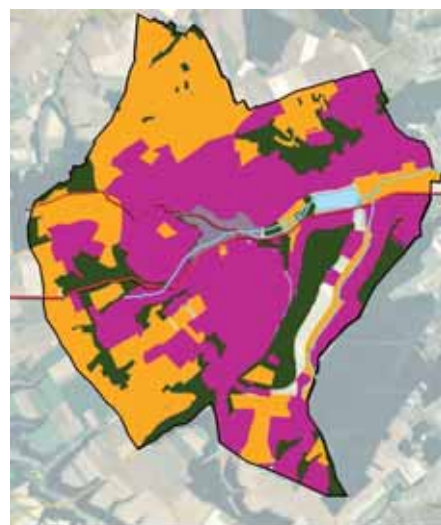
PLU

Notre révision du P.O.S. (Poste d'Occupation des Sols) touche à sa fin.

Nous vous avons présenté le projet du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) lors de la réunion publique du 4 nov. 2016.

Le cahier de concertation mis à la disposition de la population tout au long de la procédure a été clos le 13 décembre 2016.

L'enquête publique débute à cette date et dure 3 mois pendant lesquels chacun pourra s'exprimer.



Les Écoles



Le Bento

Le 21 juin 2016, Le Bento a fait une Halte devant l'école de Beines. Pour chaque classe, une heure d'émerveillement dans cette galerie itinérante !

Olivier Leroi a imaginé pour le petit espace mobile qu'est le Bento, Le Cabinet Curieux, une sélection d'œuvres de différentes natures (sculptures, dessins, ...). C'est une référence aux cabinets de curiosités de la Renaissance ; cette exposition est conçue pour attiser la curiosité du spectateur.

Les œuvres ont trouvé vie à travers les explications de la médiatrice du centre d'art qui a su captiver les enfants.

Le Théâtre du Risorius

Les enfants de l'école de Beines ont partagé une aventure avec ce théâtre de l'ombre et la lumière. Ils ont suivi le parcours initiatique de différents personnages qui bravent le regard des autres, la peur de l'inconnu pour la recherche d'un monde meilleur.

Après la représentation pleine de surprises, ils ont découvert l'envers du décor d'abord par les questions aux artistes puis en passant derrière le rideau pour découvrir le matériel nécessaire à un tel spectacle.

Les classes de Beines

9 décembre

A l'Ecole de la République,
Mon école est laïque,
De la maternelle au CM2,
Chacun est libre de croire ou de ne pas croire en un dieu.
A l'Ecole de la République,
Mon école est laïque,
Du collège au lycée,
Chacun accède à une Culture commune et partagée.
Laïcité, un mot bien compliqué,
Difficile à comprendre par de jeunes écoliers.
Nous allons tout de même tenter, En quelques vers de vous l'expliquer.
On ne porte pas de signe religieux,
Et ainsi, c'est beaucoup mieux
Car cette égalité
Se retrouvera partout où l'on va aller.
On peut s'exprimer librement, mais raisonnablement,
On est tous différents, noirs ou blancs, petits ou grands, On ne peut pas dire des horreurs,
on ne doit pas blesser des cœurs,
Des handicapés, défavorisés ou délaissés, ne soyons pas moqueurs.
Pas de discrimination, égalité fille - garçon
Apprentissage du respect et de la compréhension Avec l'égalité devant la loi de chaque citoyen
Tout le monde se porte bien.
Laïcité..., peut-être un quatrième mot-clé Qu'il faudrait coller à Liberté, Egalité, Fraternité?
Pourquoi ces valeurs ne sont-elles pas partout respectées?
Vivre ensemble, n'est-ce pas s'accepter tel que l'on est?
En ce jour du 09 décembre, nous sommes tous ensemble Pour comprendre les valeurs de la laïcité. Beaucoup
moins compliqué, désormais, ça nous semble, Puisqu'on vient de partager nos idées de jeunes écoliers.

Les CM1-CM2, Ecole de Bleigny-le-Carreau

Les NAP

Malgré cette fermeture de classe que nous avons subi l'an passé, nos effectifs pour l'accueil de loisirs n'ont pas diminué. Les chiffres restent stables par rapport au nombre d'enfants inscrits dans le regroupement pédagogique. Concernant les nouvelles activités périscolaires, tous les enfants peuvent y participer que cela soit pour une fréquentation occasionnelle ou permanente.

La participation s'élève à 40 € par enfant par année scolaire.

Les animateurs offrent des activités variées avec des intervenants extérieurs. Sur l'année 2016-2017, vos enfants seront à la découverte de différents sports (jujitsu, rugby, hand-ball, athlétisme...).

Horaires scolaires

Ecole de Beines

Horaires de l'école :

8h25 à 11h35

13h45 à 15h50

Mercredi : 8h25 à 11h25

Horaires des NAP :

lundi, mardi et jeudi

15h50 à 16h50

Ecole de Bleigny le Carreau

Horaires de l'école :

8h15 à 11h45

14h00 à 15h45

Mercredi : 8h15 à 11h15

Horaires des NAP :

lundi, mardi et jeudi

15h45 à 16h45



Horaires de l'accueil de loisirs

Accueil du matin : 7h30 - 8h30

Restauration : 11h35 - 13h45

Accueil du soir : 16h50 - 18h30

Jours sans NAP : 15h50 - 18h30

La vie communale

Etat Civil

Ils sont arrivés parmi nous



Léonard, Jacky, Jean-Louis Chevallier,
né à Auxerre le 05 septembre 2016

Léo, Gilles, Robert Delbos Durand,
né à Auxerre le 11 décembre 2016

Séréna Picot-Clement,
née à Auxerre le 15 juillet 2016

Arthur, Arnaud Pieters,
né à Dijon le 30 décembre 2016

Ils nous ont quittés



Madame Simone Darlot
le 29 août 2016

Madame Joëlle Richard
le 26 avril 2016

Monsieur Michel Rochereux
le 13 janvier 2016

Monsieur Fausto Matias Soares
le 03 mars 2016

Calendrier des manifestations 2017

Dimanche 12 mars :
Repas des Aînés avec le CCAS.

Samedi 1^{er} avril :
Soirée organisée par l'amicale de foot.

Samedi 6 mai :
Méchoui organisée par le Foyer des Jeunes.

Samedi 13 et dimanche 14 mai :
Fête patronale.

Samedi 13 mai :
Fête des voisins.

Dimanche 14 mai :
Trail.

Dimanche 25 juin :
Marche organisée par la comitè St Vincent

Samedi 1^{er} juillet :
Kermesse des écoles à Beines

Vendredi 14 juillet :
Repas républicain avec animations.

Mardi 15 août :
Vide grenier, apéro concert, bal,
animations foraines.

Samedi 14 octobre :
Belote organisée par le comitè St Vincent.

Samedi 18 novembre :
Soirée repas par le comitè St Vincent.

Samedi 2 décembre :
Saint-Eloi.

Les acteurs de la commune

Les Pompiers

Cette année 2016 aura été marquée par la refonte complète des statuts de l'Amicale Sportive du CPI. Datant de Mai 1978, il nous fallait réactualiser ceux-ci afin de faciliter, notamment, certaines formalités administratives. Les nouveaux membres élus du bureau sont :

- M^r Tanguy VILLAIN au poste de Président,
- M^{me} Clotilde MURA au poste de Secrétaire
- M^r David MARTIN au poste de Trésorier

Sur le plan opérationnel, nos interventions restent orientées sur le secours à victime, secours routier, incendies ou assèchements, ainsi que la présence

systématique d'une délégation aux cérémonies du Monument aux Morts.

Nos effectifs restent stables et nous restons toujours en recherche de recrue(s) pour assurer la pérennité du CPI. Il nous reste à vous souhaiter une Bonne Année 2017 à vous et vos familles.



Amicalement.

L'Amicale du CPI et
le CPI de Beines.

Le Comité Saint-Vincent

Très actif, le comité Saint-Vincent 2017, se prépare à organiser LA SAINT-VINCENT, qui aura lieu le Samedi 28 janvier 2017, en la salle des Beauroy.

Afin de financer une partie de cette belle journée, l'équipe a proposé différentes animations durant cette année 2016.

Le 11 juin, a eu lieu une randonnée de printemps suivi d'un repas, dans une ambiance sympathique.

A l'occasion de la Brocante du 15 Août, la vente de glaces a été faite pour répondre à la gourmandise et le besoin de fraîcheur des nombreux visiteurs.

Le 15 octobre, le traditionnel concours de Belote a été remporté par une équipe féminine.

Le 19 novembre a été organisé une soirée dansante à la découverte des spécialités portugaises.

Sonia Depuydt, Présidente, accompagnée de Charles

Hugot, Pascal Picq, Evelyne Borges, Maryline Patrice, Sabine Maillaut, Davis Marin, David Beltier et Sophie Kervern, vous donne rendez-vous le samedi 28 janvier 2017, afin de partager tous ensemble de bons moments de convivialité.

Vous souhaitant de belles fêtes de fins d'année. Que l'année 2017 vous apporte santé, bonheur et réussite à vous et à vos proches.



Le Comité des Fêtes

Le 14 juillet

Les villageois se sont retrouvés autour d'un déjeuner dans la salle des Beauroy. Ce rassemblement s'est prolongé toute l'après-midi autour d'animation de pétanque et de jeux d'enfants qui ont fait le bonheur des petits et des grands.

Cette journée conviviale ne souhaite qu'à être réitérer avec toujours de nouveaux convives. Rendez-vous le 14 juillet 2017 à 12 heures.



Le 15 août 2016...

a été une année importante dans l'organisation du 15 août. La traditionnelle journée implantée autour du Lac a vu son déroulement évoluer au fils des décennies. D'animations nautiques, à l'organisation du vide-grenier. Le lac a perdu peu à peu sa vocation de « fête du Lac ».

La météo des deux dernières années a contraint les prévisions de cette journée. La décision de la transférer dans le village n'aura pas fait que des adeptes

malgré beaucoup de retour positifs. Un apéro concert avec la participation du groupe « No Name » a connu un succès sans précédent cette installation a permis de relancer la soirée et d'apprécier le feu d'artifice déplanté lui aussi à proximité de la salle des Beauroy.

Pour clôturer la journée, le foyer des jeunes a proposé un bal dirigé par le DJ Tatane, la soirée a tenu toutes ses promesses et n'attend qu'à être renouvelée.

Le Trail

La 2^{ème} édition du trail du chablisien a connu un franc succès avec à la clé 2 distances proposées de 13 et 23 km. Sous l'impulsion de E.Lefay et A.El badaoui (ASPTT Auxerre) qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener à bien cette manifestation, la course a drainé plus de 300 participants. Une randonnée sur le parcours du 13km était également

à l'affiche. Un coup de chapeau reste à donner pour la logistique assurée par la fédération de l'Yonne réglée à la perfection. Rendez-vous est donné pour la 3^{ème} édition le 14 mai 2017 pour faire découvrir le paysage de notre vignoble au travers du sport. Merci aux bénévoles, Comité des Fêtes et Foyer des jeunes pour leur précieuse collaboration.

Le Beine's Club Dance

Les danseuses du Beine's Club Dance, pour leur spectacle 2016 sur le thème « des soirées » ont transporté les spectateurs vers des destinations enchanteresses et de souvenirs pour les 20 ans du club. Un public nombreux a applaudi avec frénésie. Malheureusement aujourd'hui, le club s'étiole par manque de danseurs.

Nous tenons toutefois à remercier les créatrices du Beines Club Dance, Véronique et Sophie qui sont à

l'origine de cette belle histoire.

Merci également à toutes les personnes qui ont participé aux bons déroulements de tous ces spectacles.



Foyer des jeunes

Une nouvelle fois, lors de l'assemblée générale de l'année 2016, le Foyer des Jeunes de Beines a changé de bureau, on retrouve : Président : Raphaël Bernard, Trésorière : Mélanie Canovaz, Secrétaire : Vincent Jousot, membres actifs : Maxime Depuydt, Richard Darlot, Grégoire Darlot, Clément Jousot, Marion Soudais et Lucas Zozime.

Le méchoui sera encore à noter dans les calendriers le samedi 6 mai 2017, on espère vous voir nombreux.

L'année dernière au 15 août, nous avons connu un franc succès après ces deux ans laborieux. Le beau temps ainsi que les brocanteurs et visiteurs étaient au rendez-vous. Le Comité des Fêtes et le Foyer des Jeunes sont fiers de cette nouvelle formule. Néanmoins, il reste encore des modifications à apporter à cette manifestation. En espérant vous voir plus nombreux l'année prochaine.

La St Éloi se déroulera comme chaque année ! Notre fameuse vente de brioches aura lieu durant le mois de novembre. Le défilé accompagné de la Fanfare des Enfants de Chablis clôturé par un vin d'honneur le dimanche 3 Décembre, précédé par la distribution des brioches. Le lendemain dès 8h15, nous nous retrouverons pour le lundi de chasse de St Éloi. Nous tenons aussi à vous rappeler votre conciliation durant notre virée annuelle dans les rues du samedi au dimanche.

Nos tonnelles sont toujours à louer à tout moment de l'année, la plus grande pouvant accueillir jusqu'à une cinquantaine de personnes au prix de 100 € et les deux petites, pouvant abriter une vingtaine de personnes chacune au prix de 50 €. Un chèque de caution vous sera demandé.

Le Foyer des Jeunes est heureux d'accueillir de nouveaux membres au sein de son équipe, surtout pour continuer à faire vivre l'association et donc ses manifestations. Si intéressé, veuillez contacter le Président via la Mairie de Beines.

Nous vous remercions d'avoir participé à toutes nos manifestations de cette année.

Le Foyer des Jeunes de Beines.



Beine Sauvegarde Son Patrimoine

Notre association **Beines Sauvegarde Son Patrimoine** a vécu une deuxième année d'existence riche en événements.

Nous avons organisé deux concerts qui ont rencontré un vif succès :

- Le samedi 11 juin (la chorale « La Sinotte » et l'ensemble de cuivres de l'école de musique et de danse du pays Chablisien)
- Le samedi 10 septembre (le duo Chanterelle récital lyrique)

La fête du 15 août a été pour nous l'opportunité de présenter notre association et notre projet de gravure sur tuile.

Les personnes intéressées par la démonstration furent nombreuses et nous avons recueilli nos premiers parrainages.

La souscription demeure ouverte à toute personne désireuse de participer à la restauration de la toiture de notre église en faisant graver une tuile à son nom. Les bons de parrainage sont disponibles en mairie. Vos dons à la Fondation du Patrimoine sont toujours recevables et déductibles de vos revenus.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à notre action ainsi que les généreux donateurs.



Vivre à Beines

Un grand merci pour tous ceux qui par leur travail et implication, embellissent Beines.
Voici pour les années 2015 et 2016 les lauréats des maisons fleuries et illuminées :

Maisons fleuries 2015

Madame Eliane BEAU
Monsieur Gérard BOUCHERAT
Madame Maria COUTHINO
Madame Cathy GEOFFROY
Monsieur Daniel HANET
Monsieur Christophe PATRICE
Madame Maryline PATRICE
Madame Ginette ROBIN
Madame Collette ROBLOT
Madame Chantal TARAVELLA

Maisons fleuries 2016

Madame Michèle CHARLES
Madame Maria COUTHINO
Madame Cathy GEOFFROY
Monsieur Serge GOUBLOT
Madame Sandrine JOUSSOT
Madame Denise PATRICE
Madame Maryline PATRICE
Madame Ginette ROBIN
Madame Michèle ROMPAIS
Madame Mauricette VILLAIN

Maisons illuminées 2015

Madame Sylvie FAVIN-GAUDEAU
Madame Isabelle GASSET
Madame Nathalie GEOFFROY
Madame Francine HANET
Madame Evelyne LHERITIER
Monsieur Benjamin MARTIN
Madame Marie-Odile MURA
Madame Ginette ROBIN
Monsieur Christian ROBLOT
Madame Michèle ROMPAIS

Maisons illuminées 2016

Monsieur Marc ARGUENCE
Monsieur Fabrice BAILLOT
Madame Claire CHARLES-THIRIEZ
Madame Isabelle GASSET
Monsieur Daniel HANET
Madame Evelyne LHERITIER
Monsieur Benjamin MARTIN
Monsieur Jacques MURA
Monsieur Christian ROBLOT
Monsieur Roger ROBLOT
Monsieur Gérard ZOZIME

Nous tenons à remercier pour leur originalité le comité des fêtes,
pour les décorations des rues durant les fêtes de fin d'année.



Bien vivre ensemble

« Bien vivre son village » c'est créer les meilleures conditions d'un bon voisinage,
embellir sa maison, créer une bonne entente.

Des relations fondées sur la franchise et de la considération.

Cela impose donc à chacun d'entre nous de faire un effort.

Éviter l'isolement et éviter l'individualisme, tout en respectant le mode de vie de chacun,
comme il se dit « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres »...

Mon village, je l'aime propre Cela dépend, aussi, de moi

Le plaisir de se promener au sein du village et ses alentours est parfois perturbé par les déchets semés. Rien n'est plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol afin d'éviter déjections

d'animaux, des papiers d'emballages, de cannettes... une très mauvaise image de notre beau village, pour nos enfants, nos amis et nos familles.

Balayage des trottoirs

Les riverains doivent assurer l'entretien de leur trottoir. Glisser sur les feuilles en automne ou bien sur de la neige en hiver doit rester un choix.

Nos amis les animaux

Les maîtres de nos compagnons à quatre pattes doivent nettoyer les déchets de ces derniers, dans tous les lieux de promenades habituels. Comme pour les humains, il existe des endroits appropriés, les chiens ne sachant tirer la chasse d'eau, il est conseillé d'apprendre à son ami fidèle de faire dans les caniveaux, sinon prévoyez un petit sac lors de vos excursions.

Quant aux aboiements nocturnes, ils sont dérangeants

pour tous. Merci aux propriétaires de prendre les dispositions nécessaires.

Pensez aussi aux chiens fugueurs, certes ils ont un goût certain à se promener seul dans notre beau village, mais ils n'ont pas le droit. Merci d'être vigilant, un chien seul est considéré errant, et le propriétaire est responsable des agissements de son fidèle compagnon.

Pas de décharges sauvages !

Le contribuable finance un système de collecte, alors utilisez-le.

Stationner oui, mais aux bons endroits !

Lorsque Beines s'est développée, il y a fort longtemps... Nos prédécesseurs n'ont pas réfléchi aux problèmes de stationnement et de circulation au sein du village. Donc, nous devons faire avec la configuration des lieux. Chacun doit comprendre qu'il doit stationner avec intelligence ; éviter les trottoirs, les pistes

cyclable, les virages, les croisements, etc... faire attention aux enfants.

La responsabilité du propriétaire du véhicule est engagée lors d'un accident, alors afin d'éviter tous malheurs, soyons tous un peu plus responsable et citoyens.

Des travaux oui, mais dans la limite de ce qui est permis !

Vous êtes propriétaire de votre maison, vous vivez avec plaisir à Beines, mais voilà vous avez envie d'agrandir, de rénover, d'embellir votre maison. Vous avez raison, toutes améliorations apportent de la plus-value au village. Mais n'oubliez pas de faire une

déclaration, une demande, auprès de la Mairie. Ainsi si vous avez besoin exceptionnellement de déposer du sable, une benne ou tous autres matériaux, vous aurez les bonnes autorisations.

Tailler ses haies et ses végétaux : utile et agréable !

Le jardinage est pour certains plus qu'une occupation, c'est une passion. Une passion débordante, et les végétaux prennent vite plaisir à passer chez les voisins, ce qui provoque chez certains une allergie verte. Et voilà qu'un conflit s'enracine entre riverains. Certes il vaut mieux avoir un mur végétal plutôt que

fait de parpaings, mais la règle est la suivante : Les arbres de plus de deux mètres de hauteur doivent être situés à une distance minimale de 2 mètres des limites séparatives. Cette distance est de 50 centimètres pour les arbres de moins de deux mètres de hauteur.

Entretien cours d'eau

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres I^{er}, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau, l'entretien consiste au maintien ou la restauration de la libre circulation des eaux :

- Faucardage régulier,
- Enlèvement des embâcles, manuellement,
- Laisser pousser les arbres et arbustes en

bordure du cours d'eau.

L'élagage peut se faire à partir du cours d'eau ou à partir de la berge.

Il est conseillé de conserver une alternance de zones d'ombre et de lumière ainsi que la végétation dans les zones d'érosion.

Il est possible d'enlever des atterrissements ainsi que des bouchons localisés qui constituent un obstacle

sans pour autant apporter une modification du lit. (Toute modification du lit relève d'une procédure d'autorisation ou de déclaration préalable)

Ce qui est interdit :

Le désherbage chimique, le dessouchage, hormis

dans les cas particuliers de menace immédiate de formation d'embâcles, la modification du lit du cours d'eau, en dehors d'une procédure préalable, le curage de cours d'eau, conduisant à un recalibrage, sans autorisation préalable.

Gare aux nuisances sonores... !

Faire la fête, c'est sympa, convivial, nécessaire ! Pourtant parfois, ceux qui n'y ont pas été conviés ont quand même l'impression d'y être...

Cela ne coûte rien de prévenir ses voisins et de «baisser le volume» lorsque l'heure devient tardive. !

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne de voisinage en raison de leur intensité sonore tels que

les tondeuses à gazon, les motoculteurs ne sont autorisés qu'aux jours et horaires suivants du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, les feux de toute nature sont interdits en agglomération.

Pour votre information voici le montant de quelques amendes :

- Déjections canines : de 17 € à plusieurs centaines d'euros
- Tapages nocturnes de la tombée de la nuit au lever du soleil : amendes de 45 € à 180 €
- Décharge sauvage avec l'aide d'un véhicule : amendes de 1500 € à 3000 €
- Stationnement gênant : amendes de 11 € à 75 €
- Absence de port du casque : amendes de 90 € à 750 €

Certes tous ces recommandations peuvent vous paraître fastidieuses, mais si tous nous essayons de faire un effort notre village n'en sera que plus agréable, d'ailleurs nous avons demandé à une nouvelle famille de Beines de nous dire pourquoi ils avaient choisi de vivre ici.

La famille Chamon : Il y a 3 ans et demi, cherchant à s'installer dans le Chablisien, nous avons choisi de poser nos valises a Beines.

Pourquoi ? Nous souhaitons être à proximité d'Auxerre dans un village avec une épicerie et surtout une école pour nos deux filles Noémie et Inès.

Le paysage viticole et ses chemins offre un terrain de jeu idéal pour les balades en famille et les sorties VTT entre copains.

Notre intégration au village a été rapide grâce notamment à notre investissement dans la vie de la commune : conseil municipal, comité des fêtes, parents d'élèves, comité de St Vincent 2016...

Beines est un village très dynamique dans lequel nous souhaitons rester longtemps, notamment grâce à nos nouveaux amis !

Les équipements à votre disposition

La salle Les Beauroy

Elle dispose d'une scène, d'un bar, d'une cuisine, d'un vestiaire et d'un grand parking. Elle peut accueillir 300 personnes debout et 180 personnes assises, de quoi se fabriquer de jolis souvenirs. Une belle piste en parquet répond à tous les amateurs de dance. Les tarifs pour les habitants de la commune sont les

suivants : 250 euros pour le Week-end et 125 euros pour un jour en semaine. La réservation est définitive lors du versement d'un acompte de 50% de sommes dues.

Si vous souhaitez louer la salle des Beauroy, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.

Les équipements sportifs

Nous comptons de nombreux équipement de qualité, ou tout un chacun peut pratiquer le sport de son choix.

Pour les plus grands sportifs, nous avons un terrain de pétanque, un terrain de foot avec vestiaires, un terrain multisports où l'on peut pratiquer, badminton, handball, football, basketball...

Nous n'avons pas oublié les tous petits qui ont à leur disposition une aire de jeux, avec toboggan, tape c, tourniquet...



Le Ramassage des Ordures Ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine (le mardi matin). Merci de déposer vos sacs hermétiques dans des poubelles devant votre porte le lundi soir.

La déchetterie

Chablis

Route d'Avallon - 89800 CHABLIS
Téléphone : 06.75.35.55.09

Horaires :

Lundi : 13h30 - 17h

Mardi : 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h

Jeudi : 8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Samedi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h



Maligny

ZA - rue Gaston Houssier - 89800 MALIGNY
Téléphone : 06.08.25.44.77

Horaires :

Lundi : 08h30 - 12h

Mardi : 08h30 - 12h

Mercredi : 13h30 - 17h

Jeudi : 13h30 - 17h

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Samedi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Les déchets acceptés



Mais aussi les capsules Nespresso et bouchons en liège.

Points d'apport volontaire

Deux points d'apport volontaire sont à votre disposition Route de Bleigny le Carreau et Route de Lignorelles. Ces points sont des espaces "propreté". Il est formellement interdit de déposer des déchets traditionnels et des encombrants à proximité.

Adresses Utiles

Ecole Multisports

A Chablis :

Tél. : 06 08 82 21 18 / Olivier Farama

A Ligny-le-Châtel :

Tél. : 06 50 36 61 04 / Losseni DIABY

Ecoles de musique et de danse du Pays Chablisien

A Chablis :

Tél. : 03 86 42 13 70 / Jean-Michel COSTAL

Maisons de retraite

Foyer de la Bretauche à Chablis

Tél. : 03 86 98 98 00

Maison de retraite « Gaston Houssier »
à Ligny-le-Châtel

Tél. : 03 86 49 84 00

Maison de retraite privée de Carisey

Tél. : 03 86 75 45 45

Les Services gérés par votre Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays Chablisien, compétente en matière d'offres de services à l'Enfance, a la gestion technique, administrative et financière de la Maison de l'Enfant ainsi que du Relais d'Assistants Maternelles et a délégué la gestion des Multi-accueils à la Mutualité Française Bourguignonne et celle du Centre de loisirs du Chablisien à l'association APEJ.

Ci-dessous la présentation ainsi que les coordonnées des différentes structures :

Multi Accueils (« crèches »)

Arc-en-Ciel
7 rue du Cantara BP 65
89800 CHABLIS
Tél. 03.86.42.12.12
arc-en-ciel@mfbsam.fr
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Les petits Sereins
2 bis, rue Saint Thomas
89230 PONTIGNY
Tél. 03.86.47 53 46
petits-sereins@mfbsam.fr
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00

Accueils de loisirs extrascolaires (« centres de loisirs »)

Centre de loisirs du Chablisien
7 rue du Cantara BP 65
89800 CHABLIS
Tél. 03.86.42.06.98
alshchablisien@apej.fr

Les mercredis de 12h à 18h30 et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Maison de l'enfant
2 bis, rue Saint Thomas
89230 PONTIGNY
Tél. 03.86.47 86 12
maison-de-lenfant@wanadoo.fr

Relais Assistantes Maternelles ouvert sur 2 sites depuis le 1^{er} Septembre 2015

Pôle Jeunesse
7 rue du Cantara BP 65
89800 CHABLIS
Tél. 03.86.42.06 99
ram.ccpc@orange.fr

Maison de l'enfant
2 bis, rue Saint Thomas
89230 PONTIGNY
Tél. 06 74 52 25 45

Si Beines m'était conté

Les fortifications de Beines

Au moyen Age, les endroits les mieux fortifiés, environnant Beines étaient Seignelay, Regennes, Auxerre, Chitry, Noyers, Maligny, Ligny et Chablis ;

Beines n'avait pas de fortifications capables de soutenir les assauts d'une armée bien conduite.

Cependant si les défenseurs eussent été bien armés et en nombre suffisant pour veiller à toutes les tours, portes et poternes, ils auraient pu infliger des pertes sérieuses à leurs assaillants, sinon de les faire reculer.

Vu la situation du village, les fortifications étaient assez bien étendues pour l'époque, surtout pour le but, puisqu'elles avaient été faites en vue surtout des incursions de bandes voisines et pillards.

D'après ce qu'il en reste, on peut les décrire ainsi : « le village fortifié avait à peu près la même forme que le village actuel(1900), sauf dans la partie basse qui prend de l'extension du côté de la route. Hors de là, les limites n'ont pas encore été franchies ».

Il y avait d'abord, tout autour du village, un énorme fossé, d'autant plus large qu'on ne pouvait le remplir d'eau. Sa largeur moyenne était de 3 à 4 mètres, voire 6 à 8 mètres. La profondeur de 2 à 3,5 mètres. On le distingue encore dans les deux tiers de la longueur. Il occupait les emplacements suivants : « poterne ; jardins actuels avoisinent le chemin qui

conduit rue des fossés et comprenant les terrains de Monsieur Fournier, Monsieur Blanvillain Eugène, Monsieur Roblot Louis... de là, il s'étendait entre le sentier qui conduit derrière la porte d'en bas et des broussailles qui se trouvent au-dessus des habitations, allant ainsi gagner le verger de Monsieur Honoré Darlot, pour tomber dans les bâtiments, ainsi que dans ceux de Monsieur Millon. De là, il traversait la voie actuelle et suivait derrière la maison de Monsieur Blanvillain, et allait gagner le ruisseau en tournant avant d'arriver à la cour de Monsieur Eugène Hugot. Suivant alors le ruisseau, il se continuait dans la partie sud du jardin du presbytère au jardin de Monsieur Largeot, et traversait le chemin neuf, allant ainsi gagner les jardins de Monsieur Victor Lamblin et Louis Cherest. De là, il suivait dans les champs de Monsieur Cherest, le sentier actuel allant gagner le jardin de M. Joffrain qui se trouve en entier construit dedans. Il traversait le bâtiment même de M. Joffrain et le chemin de la porte d'Auxerre, le continuant derrière la maison Puissant et suivant le chemin de la médecine jusqu'en face de la grande porte de l'église. De là il suivait le bord de la montagne pour descendre presque en ligne droite jusque dans les jardins de M. Cherest Louis et M. Roblot en passant dans le haut du verger de M. Roy, et traversant à mi-côte, les broussailles en face chez M. Jeannot Hippolyte, de M. Louis Blanvillain. Dans le jardin de M. Louis Cherest, il tournait allant ainsi rejoindre la Poterne en longeant les bâtiments Cherest et Defrance. Autour des fossés et en dehors, il y avait un chemin de ronde pour surveiller les approches du pays. Le chemin a disparu en beaucoup d'endroits, soit par acquisitions, soit par empiètement.

En deca des fossés se trouvaient les murailles. Elles étaient épaisses d'au moins 3 pieds et hautes de 17 à 18 pieds environs. De portée en portée se trouvait des tours pour défendre l'accès. Ces tours étaient excessivement hautes, car elles étaient devenues proverbiales dans la région, où l'on disait par comparaison « haut comme les tours de Beines ».

Il y en avait 31 dont 25 rondes, accompagnant les murs. 4 rondes défendant les portes et 2 carrés à la poterne. Elles se correspondaient d'un côté à l'autre au moyen de ruelles dont quelque unes existe encore de nos jours (1900). Les autres ayant disparu soit par achat du terrain ou par simple anticipation des intéressés.

Voilà, ici s'achève notre première partie, de « Beines l'ancienne », à vous de découvrir le tracé des fossés. Nous continuerons notre épopée avec la description des emplacements des tours dans notre prochain petit éco.

Maintenant à vous de trouver l'emplacement des fortifications... pour tous ceux qui ont l'âme d'un Indiana Jones, merci de nous renvoyer vos tracés.
Pour cela, voici notre adresse mail : lepetitechodebeines@gmail.com

Nous publierons dans notre prochaine édition vos découvertes.

Extrait de l'œuvre de Monsieur Ernest Cherest, résidant de Beines.
Nous remercions chaleureusement Monsieur Alain Geoffroy d'avoir conservé et de nous avoir prêté ce précieux ouvrage.

L'arbre du clou

Un **arbre à clous** est un type d'arbre à prières ou arbre votif qui se rencontre particulièrement en Belgique, mais aussi dans d'autres régions, comparable aux arbres à loques ou à chiffons. Sa réputation se fonde sur l'ancienne croyance populaire qui estimait qu'un mal physique (son mauvais esprit), principalement les maux de dents et les maladies de la peau, pouvait, par un processus rituel, être extirpé du corps et cloué à un arbre. L'élimination du mauvais esprit entraînait ainsi la guérison.

La présence des arbres à clous rappelle aujourd'hui une des dernières survivances de rites antiques issus de diverses formes de paganisme, progressivement remplacés par d'autres symboles du catholicisme. Ils sont aussi remarquables par les missions et rôles curieux que leur ont assignés les hommes.

A Beines, l'arbre à clou rassemblait tous les espoirs des jeunes conscrits qui partaient loin de leur village.



Voici un premier indice, un petit morceau des fortifications...

Vous pouvez nous envoyer toutes vos suggestions à : lepettechodebeines@gmail.com

Numéros utiles

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police Secours : 17

Enfance maltraitée : 119

Eau : 0977 408 408

Urgence : 0977 401 128

EDF : 08 10 33 30 89

MAIRIE DE BEINES

Tél. : 03 86 42 40 08

Fax : 03 86 18 97 94

Email : mairie-beines@wanadoo.fr
www.beines.fr

Heures d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h00-18h00
et sur rendez-vous